

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 février 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Christian CLAVARET, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2023-14 : Electrification rurale Programme « Rénovation EP (SDEPA) - Rénovation 2023 » - Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire : N°22EP064

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'éclairage public lié au Renforcement lié au PC06406821N0023 (lié 22RU019).**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement ALLEZ / ERS.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale \ « Rénovation EP (SDEPA) - Rénovation 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	13 363,08 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 336,31 €
- frais de gestion du TE64	556,80 €
TOTAL	15 256,19 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	4 899,80 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	2 411,29 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le TE64	7 388,30 €
- participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	556,80 €
TOTAL	15 256,19 €

La participation définitive du demandeur sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

